Bulletin n°62
Décembre 2020

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

«Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé»

EDITORIAL

Même si la pandémie du Covid-19 l'a empêché de fêter comme il se doit, le CETIM célèbre cette année ses 50 ans. Cela dit, la crise sanitaire en cours n'a fait que confirmer, une fois de plus, la thèse relative au mal développement, qui est à l'origine de la fondation du CETIM. En effet, depuis cinq décennies, le CETIM mène des recherches et publie ses analyses sur ce sujet, tout en essayant de «faire apparaître les mécanismes nationaux et internationaux qui favorisent ou entravent le développement économique, social, culturel et politique». Le but étant de «favoriser, par tous les moyens appropriés, la connaissance des problèmes du développement et la prise de conscience nécessaire à un engagement dans la société.»

Dans le contexte du Covid-19, cette tâche revêt une importance particulière. En effet, de nombreuses mesures restrictives, et parfois liberticides, édictées par les autorités au nom de l'urgence sanitaire pourraient servir bien souvent de paravent pour éluder les causes réelles des crises en cours (pas uniquement sanitaire, mais aussi économique, politique, sociale et environnementale) et des nombreuses violations de droits humains. C'est dire que la réduction de l'espace démocratique est réel. En ce sens, les recherches et publications du CETIM jouent un rôle fondamental pour éveiller les consciences et susciter la participation des citoyen·nes à la prise de décision, en particulier sur le choix des politiques de développement.

L'engagement du CETIM au sein de l'ONU poursuit le même objectif : contribuer aux débats organisés au sein de cette institution (sur la coopération internationale entre autres), tout en relayant les revendications des mouvements sociaux, aider les victimes et communautés affectées à obtenir justice auprès des mécanismes onusiens de protection des droits humains et participer à l'élaboration de nouvelles normes pour combler les lacunes du droit international en matière de droits humains.

Vous trouverez dans ce numéro un encart spécial portant sur les 50 ans d'engagement du CETIM en faveur de la justice sociale, d'un ordre international démocratique, de la promotion des droits humains et pour la solidarité internationale. Vous trouverez également le récit de quelques-unes de nos actions auprès de l'ONU, faites malgré les restrictions liées au Covid-19, ainsi que la présentation de deux nouvelles publications dans sa collection «Pensées d'hier pour demain».

DROITS DES PAYSAN•NES

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA SUISSE ET LA DÉCLARATION DE L'ONU SUR LES DROITS DES PAYSAN•NES

Si la Suisse a joué un rôle clé durant la négociation de la Déclaration sur les droits des paysan·nes et autres personnes travaillant dans les zones rurales, une étude mandatée par plusieurs ONG helvétiques – dont le CETIM – montre que sa politique extérieure laisse beaucoup à désirer dans ce domaine.

La Déclaration sur les droits des paysan•nes, adoptée par l'ONU en 2018, vise à répondre aux multiples formes de discrimination subies par les paysan•nes, premières victimes de l'extrême pauvreté et de la faim dans le monde. La Suisse, qui a joué un rôle clé durant la négociation de la déclaration et a voté pour son adoption, peut et doit soutenir sa mise en œuvre à travers sa coopération internationale et son appui aux organisations paysannes. Elle doit encourager le renforcement des mécanismes chargés de contrôler le respect, la protection et la mise en oeuvre des droits consacrés dans la déclaration en question.

Or, une étude réalisée par Christophe Golay et Caroline Dommen, mandatés par les organisations Action de Carême, CETIM, EPER, FIAN Suisse, Pain pour le prochain, SWISSAID et Uniterre, analyse les lacunes de la politique extérieure de la Suisse dans le domaine du commerce, des semences, des droits fonciers et de la coopération au développement. Cette publication porte aussi sur les mesures à mettre en œuvre dans la politique extérieure de la Suisse pour que celle-ci soutienne la mise en œuvre de la déclaration, en Suisse, au niveau global et dans les autres pays.

Le résumé ou l'étude complète est disponible sur notre site internet à l'adresse :
www.cetim.ch/la-politique-exterieure-de-la-suisse-et-la-declaration-de-lonu-sur-les-droits-des-paysan-ne-s

DROIT AU DEVELOPPEMENT

NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION SUISSE : PRÉOCCUPATIONS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU

A l'occasion de la 45e session du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit au développement a présenté son rapport sur sa visite en Suisse de l'an dernier (voir bulletin n°60 du CETIM). Il y exprime son inquiétude quant à la nouvelle orientation de la coopération suisse, une préoccupation rejoignant celle déjà exprimée par le CETIM intervenu lors du débat qui a suivi cette présentation.

Comme le souligne à juste titre le Rapporteur, la nouvelle orientation de la politique de coopération au développement de la Confédération helvétique, qui met en avant «l'intérêt prépondérant de la Suisse», est source de grandes inquiétudes.

Comme chacun•e sait, le fondement d'une coopération au développement digne de ce nom est la solidarité. Il s'agit de soutenir les pays et peuples qui se trouvent en difficulté à un moment donné de leur histoire en leur accordant un appui technique et/ou matériel répondant à leurs besoins pour s'en sortir. Or, si chaque pays ne privilégie que ses propres intérêts nationaux, peut-on encore parler de coopération au développement ?

De plus, lors de son intervention à l'ONU, le CETIM a exprimé sa préoccupation concernant la nouvelle orientation de la coopération suisse qui mise sur la croissance économique pour résoudre tous les problèmes de développement et, pour ce faire, accorde une place importante au secteur privé. Selon le CETIM, il s'agit d'un modèle de développement dépassé qui continue à être imposé par les puissants de ce monde, même s'il a démontré non seulement son inefficacité mais aussi sa nuisance pour l'environnement, l'économie, le social, la production agricole vivrière et sur le plan culturel.

Nous regrettons que le Rapporteur spécial n'ait pas évoqué dans son rapport la situation de la paysannerie suisse et celle des travailleurs et travailleuses agricoles dans ce pays. En effet, la majeure partie des subventions attribuées au secteur agricole est accaparée par les transformateurs et par les entités qui commercialisent ces produits alors que les paysans, les paysannes ainsi que les travailleurs et travailleuses agricoles n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins, bien qu'ils et elles travaillent plus de 10 heures par jour.

Vous trouverez la déclaration faite par le CETIM sur notre site web.

DROITS HUMAINS

VIOLATIONS DU DROIT À L'EAU AU CHILI

Le CETIM et le Mouvement de défense de l'eau, de la terre et de la protection de l'environnement (MODATIMA) ont dénoncé les violations du droit à l'eau dans la région de Petorca, au Chili.

Le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit humain. En effet, l'eau est essentielle à la vie des êtres humains non seulement pour la consommation quotidienne et pour l'hygiène, mais aussi pour la production alimentaire. En ce sens, l'accès, l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau sont indispensables à des conditions de vie dignes et décentes.

Cependant, au Chili le droit à l'eau n'est pas inscrit formellement dans la législation nationale et n'est pas respecté. En accordant aux acteurs privés des autorisations pour l'exploitation des ressources d'eau du pays, le gouvernement chilien engendre de violations prolongées et systématiques du droit à l'eau, notamment dans la province de Petorca, connue pour la production d'avocats destinés à l'exportation.

Le 20 août 2020, le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement, M. Leo Heller, a rendu public un communiqué sur le droit à l'eau au Chili, suite au travail de plaidoyer du CETIM et de MODATIMA. Son appréciation sur le respect de ce droit fondamental est sans équivoque. Selon le Rapporteur : «Le gouvernement chilien ne respecte pas ses obligations internationales en matière de droits de l'homme s'il donne la priorité aux projets de développement économique sur les droits à l'eau et à la santé». Le Rapporteur a également fait des recommandations spécifiques au gouvernement chilien pour remédier à cette situation.

Dans le cadre de la 45e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le CETIM et MODATIMA ont dénoncé la pénurie d'eau provoquée par la mauvaise gestion de cette ressource naturelle par les autorités chiliennes dans la région de Petorca.

Une situation dramatique

A cette occasion, Rodrigo Mundaca, porte-parole de MODATIMA, est intervenu en ces termes : «Nous savons ce que cela signifie de vivre sans eau, puisque nous vivons dans l'épicentre national de la violation du droit à l'eau, ici, dans la province de Petorca, où la production d'avocats compte beaucoup plus que la vie de nos communautés, la préservation des écosystèmes, le soin de nos identités locales. (…) Nous avons déployé des dizaines de stratégies : mobilisations, actions dirigées vers le Parlement chilien, élaboration de livres et d'une infinité de textes de débat, des milliers de forums, des actions de visibilité nationale dans les médias locaux, régionaux et nationaux, accompagnées d'importants reportages réalisés par différents organes de presse. Dans chacun d'eux, les preuves sont irréfutables : au Chili, le droit à l'eau est systématiquement violé, ce qui est un facteur déterminant pour la réalisation de tous les autres droits.»

Ensemble, le CETIM et MODATIMA ont également élaboré un rapport détaillé sur cette question. Dans le futur, nos deux organisations continueront à s'engager pour que l'État chilien suive et mette en œuvre les recommandations du Rapporteur spécial et respecte ses engagements internationaux en matière de droits humains, afin que le Chili garantisse la priorité de la défense et de la promotion du droit à l'eau par rapport aux intérêts économiques et commerciaux privés.

Vous trouverez sur le site du CETIM le communiqué du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'eau (en anglais ou en espagnol), la déclaration du porte-parole de MODATIMA (en espagnol) et le rapport détaillé du CETIM et de MODATIMA (en français et en espagnol).

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

LES NÉGOCIATIONS SUR LE TRAITÉ CONTRAIGNANT SE POURSUIVENT DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

La sixième session de négociations du Groupe de travail intergouvernemental des Nations unies chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales (STN) et les droits humains s'est tenue à Genève du 26 au 30 octobre 2020.

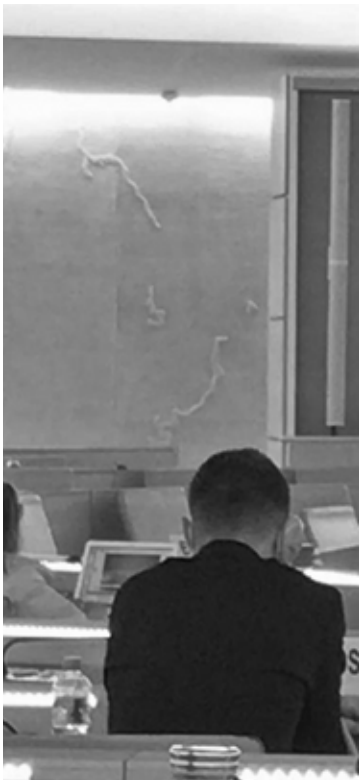

Comme chaque année, le CETIM et ses organisations partenaires, réunies au sein de la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à l'impunité (Campagne mondiale), ont suivi et participé aux négociations afin de faire entendre la voix des peuples et des communautés affectées par les activités de ces entités.

À l'évidence, la Campagne mondiale, présente depuis le début du processus, en constitue la principale force motrice. D'ailleurs, l'appel à élaborer ce cadre juridique international découle justement de la nécessité de protéger et d'assurer l'accès à la justice des personnes affectées face aux violations commises par des STN.

Cette année, en raison des restrictions imposées par la situation liée au Covid-19 et l'impossibilité de se rendre à Genève, les négociations se sont déroulées de façon «hybride» : une présence physique à l'ONU limitée, et la possibilité de suivre et participer virtuellement. Le CETIM et ses partenaires avaient averti que, en raison de la situation actuelle, les conditions nécessaires à la tenue d'une session de négociation adéquate, inclusive et participative, n'étaient pas remplies. D'où la proposition de transformer les négociations formelles en une consultation informelle. En effet, les fuseaux horaires différents, les agendas politiques internes saturés par l'urgence sanitaire, ainsi que des problèmes techniques répétés dans la participation à distance, ont non seulement empêché la tenue d'une négociation digne de ce nom, mais aussi limité la place des organisations et des mouvements sociaux dans ce processus.

Cependant, grâce au travail en collectif et au dévouement de ses membres, le Campagne mondiale, représentée par le CETIM dans l'enceinte onusienne, a réussi à faire entendre la voix du terrain tout au long de la semaine.

Raffaele Morgantini (CETIM) lors des négociations à l'ONU

Un texte insuffisant

En termes de contenu, le Groupe de travail s'est penché sur un nouveau projet de traité présenté par la Présidence (assumée par l'Équateur), le troisième depuis le début du processus en 2015. Les organisations de la Campagne mondiale ont manifesté leur préoccupation face aux problèmes structurels majeurs qui persistent dans le projet, tout en s'engageant dans les négociations spécifiques article par article, avec des propositions de rédaction alternatives et des amendements concrets.

Notre préoccupation principale est que le texte actuel continue à ne pas refléter l'objectif du mandat tel que prévu par la résolution 26/9, à savoir celui de réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des STN et autres entreprises à caractère transnational.

Cette nouvelle version contient encore des aspects problématiques qui pourraient empêcher d'atteindre cet objectif et en conséquence de s'attaquer aux violations commises par les STN. En effet, ces violations restent pour la plupart sans réponse en raison d'une part des lacunes dans le droit international concernant ces entités, et d'autre part de leur pouvoir politique et économique incommensurable.

Josua Mata (SENTRO) intervient par vidéo conférence au nom de la Campagne mondiale

Il convient de noter qu'un bon nombre de délégations étatiques était sur la même longueur d'onde que la Campagne et ont une fois de plus montré leur engagement dans le processus, en soutenant un traité contraignant ambitieux, focalisé sur la réglementation des STN et de leurs chaînes de valeur, et non pas de n'importe quelle entreprise, comme souhaité par les détracteur·trices du processus.

Des délégations ont aussi plaidé pour l'établissement d'obligations directes pour les STN, qui ne sont pas à confondre avec celles déjà établies pour les États. Ce point est crucial : établir des obligations directes pour les STN est nécessaire pour garantir des dispositions légales fortes et capables de rendre ces entités responsables de leurs actes, en surmontant leur capacité d'influencer le champ politique et d'échapper aux juridictions nationales.

De l'autre côté, nous retrouvons toujours le même groupe d'États qui ne veulent rien savoir de ce traité, ou qui plaident pour un traité vidé de sa raison d'être et de sa capacité de constituer un rempart contre le pouvoir des multinationales que ces mêmes États abritent. Parmi eux, on trouve la presque totalité des pays du Nord, mais aussi certains pays du Sud, mis sous tutelle par les puissances du Nord et/ou soumis à l'influence des représentants des STN.

Cela dit, à l'issue de la 6e session, il a été convenu que la Présidence élabore une nouvelle version du projet de Traité, tenant compte de la position de la majorité d'États qui exige le respect du mandat du Groupe de travail intergouvernemental, tel que précisé dans la résolution 26/9. Cette nouvelle version sera présentée à la 7e session dudit groupe de travail en octobre 2021.

De manière générale, les défis auxquels nous sommes confronté·es sont multiples. À cela s'ajoute la conjoncture internationale actuelle défavorable, marquée par la volonté des élites dominantes de défendre le statu quo. Néanmoins, le CETIM et la Campagne mondiale continueront la lutte contre l'impunité des multinationales, aussi à travers leur engagement dans ce processus historique.

Nous restons pleinement convaincu·es que ce processus constitue un espace de lutte d'envergure contre le système prédateur qu'on appelle néolibéral, dominé par les STN, permettant à ces dernières de dicter leurs volontés/intérêts aux gouvernements. Notre engagement au sein de l'ONU en faveur de ce processus doit être considéré comme étant complémentaire à d'autres espaces de lutte, que ce soit au niveau local, national ou régional.

Le contexte politique et économique international nous rappelle chaque jour la pertinence et la nécessité de pouvoir compter sur un instrument juridique afin de rendre justice aux peuples et communautés dont les droits sont bafoués chaque jour en toute impunité.

DROITS HUMAINS

DECLARATIONS DU CETIM À L'ONU

Lors des 44e et 45e sessions du Conseil des droits humains de l'ONU, le CETIM est intervenu pour présenter des cas de violations qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de notre travail de plaidoyer et de solidarité avec nos partenaires du Sud.

Pauvreté : une violation des droits humains

Le CETIM est vivement préoccupé par les causes de la pauvreté : une problématique multidimensionnelle et transversale à toute question relative aux droits humains. Il est en effet indispensable d'aborder la pauvreté bien au-delà du simple manque de ressources monétaires, étant donné que celle-ci englobe aussi bien le manque d'accès aux soins de santé, à un logement décent, à de la nourriture suffisante et de qualité, à l'eau, au travail, ainsi qu'à la formation et qu'elle entraîne exclusion et discrimination.

La pandémie de Covid-19 étant un révélateur d'un système qui creuse les inégalités et entraîne la pauvreté, il est essentiel de s'intéresser aux travailleurs et travailleuses du secteur de l'économie informelle, qui sont particulièrement touché·es. Dans certains pays, comme au Chili par exemple, le secteur informel subit actuellement une répression violente par les forces de l'ordre, étant donné que cette activité est criminalisée par voie législative; les autorités enfoncent ainsi ce secteur dans l'illégalité, entraînant les travailleur·euses dans une spirale de précarisation et de paupérisation.

Le CETIM a demandé au Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté d'étudier les violations dont sont victimes les personnes travaillant dans le secteur informel.

Droit à la santé physique et mentale : l'approche des soins de santé primaires

Lors du dialogue interactif avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé, M. Pūras, le CETIM s'est réjoui de relever que les analyses du Rapporteur rejoignent celles que nous avons développées depuis de nombreuses années sur ce droit fondamental.

Comme le souligne à juste titre le Rapporteur, il est essentiel aujourd'hui d'identifier dans la pauvreté et les inégalités entre et au sein des pays, les déterminants majeurs de la santé physique et mentale. Cela est d'autant plus vrai dans le cadre de la crise actuelle liée à la pandémie de Covid-19, crise qui démontre une fois de plus la nécessité de diriger nos sociétés vers des systèmes de santé intégrés, basés sur la justice sociale et fondés sur la prévention et non pas uniquement sur le traitement.

Dialogue interactif avec le groupe de travail des experts sur les STN : normes volontaires vs contraignantes

Des milliers de personnes affectées par les sociétés transnationales continuent de dénoncer l'insuffisance des principes directeurs de l'ONU et le caractère systématique des violations des droits humains causées par ces entités. La seule façon de mettre fin à l'impunité des multinationales, de garantir un accès complet et intégral à la justice est d'aller vers l'élaboration d'un cadre juridique contraignant pour réglementer les activités des STN.

D'après le CETIM, le discours selon lequel la persistance des violations des droits humains par les STN résiderait dans la faiblesse de la mise en œuvre des normes volontaires existantes est tout simplement faux. Ce pseudo argument ignore les limites intrinsèques de ces normes volontaires, ambiguës à l'égard des États et des obligations des STN.

A titre d'exemple, des études menées sur les pays qui ont adopté des Plans d'action nationaux basés sur les normes volontaires démontrent l'incapacité de ces mécanismes à répondre aux défis à relever pour garantir l'accès à la justice des communautés affectées. Les analyses mettent également en évidence l'influence souvent écrasante des intérêts des STN et leur large emprise sur les espaces d'élaboration des politiques publiques dans de nombreux États, ce qui est particulièrement préoccupant aujourd'hui en temps de pandémie.

Elections en Bolivie : le CETIM a dénoncé les persécutions politiques

En mars 2020, le CETIM avait déjà dénoncé les massacres qui ont eu lieu dans le pays après la rupture institutionnelle de novembre 2019 et qui restent pour l'heure impunis. De plus, en août 2020, notre association et ses partenaires ont saisi les mécanismes de protection des droits humains des Nations unies pour dénoncer l'impunité des auteur·es de ces massacres.

Plus tard, alarmée par les informations de ses partenaires sur le terrain, une coalition d'ONG internationales et latino-américaines (dont le CETIM fait partie) a rappelé la situation politique préoccupante du pays et a exhorté le gouvernement bolivien *de facto* à mettre fin aux exactions et à garantir l'accès à la justice pour les victimes dans le cadre des élections d'octobre 2020.

Bien qu'ils se félicitent du retour de la démocratie et de la paix sociale en Bolivie après les élections générales du 18 octobre 2020, le CETIM et ses partenaires sur le terrain continueront à réclamer que justice soit faite pour toutes les violations des droits humains commises lors de l'année de rupture institutionnelle dans le pays.

Brésil : crimes environnementaux et impunité des multinationales

Lors de la 45e session du Conseil des droits de l'homme, Monsieur Tuncak, Rapporteur spécial de l'ONU sur l'impact des produits et déchets dangereux sur les droits humains, a présenté son rapport sur sa visite au Brésil, document dans lequel il fait des recommandations demandant des enquêtes indépendantes sur la question des abus de pouvoir de la part des sociétés transnationales dans le pays. Le CETIM, qui suit cette situation depuis le début aux côtés de ses partenaires du Movimento dos Atingindos por Barragens (MAB), plaide pour la reddition de comptes des entreprises impliquées.

Lors du débat à l'ONU, le CETIM a relevé que presque deux ans après la rupture du barrage de Brumadinho (en janvier 2019), la multinationale VALE n'a toujours pas été tenue responsable pour les dommages causés, et a demandé au gouvernement brésilien la mise en œuvre des recommandations du Rapporteur spécial.

Les textes *in extenso* se trouvent sur notre site internet, sous la section : Droits humains – Déclarations à l'ONU.

PUBLICATIONS

DEUX NOUVEAUX RECUEILS DANS LA COLLECTION «PENSEES D'HIER POUR DEMAIN»

SAMIR AMIN, introduit par Demba Moussa Dembélé CHF 11.- / € 8.50

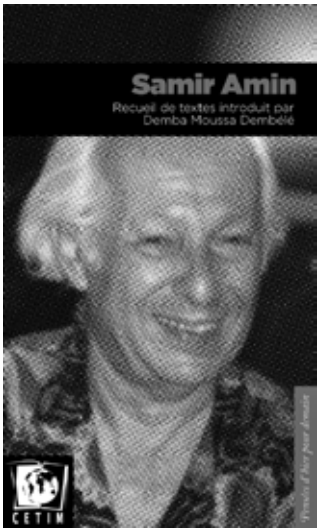

Ce fascicule expose les grandes idées au cœur du combat intellectuel et politique de Samir Amin, qui a contribué de façon magistrale à la déconstruction du discours conventionnel sur la nature et le déploiement du capitalisme, sur le développement et le sous-développement : la trajectoire du capitalisme historique et ses mutations à l'époque contemporaine ; les concepts de Centre et Périphérie ; la loi de la valeur mondialisée ; la critique de l'eurocentrisme ; le concept de déconnexion ; le socialisme comme stade supérieur de la civilisation humaine…

Samir Amin est né au Caire en 1931, d'un père égyptien et d'une mère française, tous deux médecins aux idées progressistes. Il est décédé le 12 août 2018 à Paris, de retour de Dakar où il séjournait régulièrement. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise.

Dès sa prime jeunesse, il s'est approprié les outils théoriques fournis par le marxisme. Son engagement dans la lutte contre l'injustice et la domination impérialiste fut celui de toute une vie. Grâce à ses intuitions et audaces, il forgea de nouveaux concepts du développement et une meilleure connaissance du système capitaliste mondial.

Penseur fécond, auteur prolifique et intellectuel organique, Samir Amin est devenu au fil des années une figure emblématique de la pensée radicale.

CHEIKH ANTA DIOP, introduit par Dialo Diop CHF 11.- / € 8.50

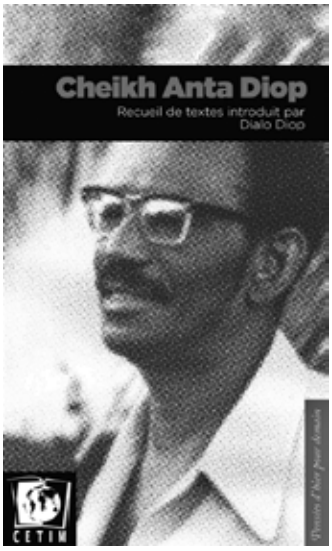

Né en 1923 au Sénégal, Cheikh Anta Diop est une figure de proue au sein des chercheurs africains contestant les visions occidentales sur l'histoire, les cultures et les civilisations de l'Afrique.

Esprit encyclopédique et humaniste, alliant philosophie, chimie, physique, linguistique, histoire, sociologie et égyptologie, il a produit de nombreux ouvrages, dont *Nations nègres et Culture*, *Antériorité des civilisations nègres : mythe ou vérité historique* ou encore *Civilisation ou barbarie*. Pour la poursuite de ses travaux et la promotion des sciences en Afrique, il créa à Dakar un laboratoire de datation au carbone 14.

Mais il fut aussi un militant infatigable de la lutte pour la décolonisation, non seulement politique, mais surtout culturelle de l'Afrique. Élu député à l'Assemblée nationale en 1983, il refusa d'y siéger pour « préserver nos mœurs électorales de la dégradation ».

Décédé subitement en son domicile de Dakar le 7 février 1986, il repose dans son village natal de Caytu. Il aura été un penseur africain majeur du 20e siècle.

Jusqu'au 25 décembre 2020, – 25% pour les moins de 25 ans sur toute la collection «Pensées d'hier pour demain». Pour profiter de l'offre, entrez le code YRHATEZ5 lors de votre commande

DEMANDE DE SOUTIEN

Bien qu'impacté par la crise du Covid-19 comme de nombreuses entités, le CETIM continue inlassablement son travail. Conscient·es que sans vous rien n'est possible, nous vous remercions de votre soutien et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Virement depuis la Suisse : CCP 1 2-1 9850-1 POSTFINANCE
Virement depuis l'étranger :
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501 SWIFT/BIC: POFICHBEXXX POSTFINANCE